Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_19-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 32

Ayant donné procuration : 9

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Marie-Hélène REIGNIER pouvoir à Pascal CONNEN
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Cigdem AKTAS pouvoir à Aline LE BOËDEC
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_19-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 8 juillet 2026
Rapporteur : Mme LE DU

Conseil municipal

Délibération

19 - Caisse des écoles publiques - Programme de réussite éducative - Subvention 2026 - Convention

Exposé des motifs

Le programme de réussite éducative (PRE) vise à accompagner les enfants et adolescents briochins de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité. Au-delà de l'école, ce programme prend en compte la globalité de l'environnement des jeunes, notamment leurs besoins spécifiques (accès à une pratique de loisirs, difficultés scolaires, soutien à la parentalité, accès au soin, accès au droit…).

Pour réaliser le programme d'actions 2026, la Caisse des écoles publiques, qui assure la gestion juridique et financière du PRE, a sollicité les participations financières suivantes :

- Participation de l'État 76 000 € ;
- Participation de la Ville 114 601 € ;
- Participation de Terres d'Armor Habitat 24 000 € ;
- Participation de la CAF 22 5 000 €.

Ces différents soutiens doivent permettre de réaliser le programme d'actions validé et d'accompagner l'association partenaire du dispositif.

Comme chaque année depuis 2006, la Ville est amenée à conventionner avec la Caisse des écoles publiques pour le versement de la subvention municipale.

Le projet de convention ci-joint répartit l'aide municipale en deux enveloppes :

- une subvention de 114 601 € versée à la Caisse des écoles publiques ;
- les prestations assurées par les services de la Ville et remboursées par la Caisse des écoles publiques à hauteur de 84 389 €.

Un acompte de 50 000 € ayant été versé à la Caisse des écoles publiques sur décision du Conseil municipal du 15 décembre 2025, le solde sera régularisé après signature de la convention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_19-DE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire du 11 mars 2005 relative à la programmation des crédits du ministère délégué à la ville et à la rénovation urbaine pour l'exercice 2005 ;

Vu la circulaire du 27 avril 2005 relative à la mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale ;

Vu le projet de réussite éducative élaboré par la Ville de Saint-Brieuc en janvier 2006 et le courrier de la délégation interministérielle à la Ville du 6 octobre 2006 ;

Vu la délibération n° 39 du Conseil municipal du 7 juin 1996 portant modification des statuts de la Caisse des écoles publiques ;

Vu la délibération n° 15 du Conseil municipal du 29 novembre 2006 approuvant la participation de la Ville au dispositif de réussite éducative à compter du 1er décembre 2006 et retenant la Caisse des écoles publiques comme structure juridique support du dispositif ;

Vu la délibération n° 1 de la Caisse des écoles publiques du 4 décembre 2006 acceptant le portage juridique du dispositif et approuvant la mise en place du Conseil éducatif de réussite éducative ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil municipal du 15 décembre 2025 approuvant le versement d'un acompte de 50 000 € à la Caisse des écoles publiques ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Caisse des écoles publiques de Saint-Brieuc, afférente à l'exercice 2026.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DECIDE l'attribution à la Caisse des écoles publiques de Saint-Brieuc d'une subvention d'un montant total de 114 601 € au titre de l'année 2026, dont le solde sera versé à la signature de la convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 32	Pouvoirs : 9	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	